

Paris, le 25 septembre 2009 - n°251/D130

## RÉUNION DU BUREAU DU CNIS ET DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS du 2 juillet 2009

### Relevé de conclusions

#### PARTICIPANTS :

##### Membres du Bureau

M. CHEYNEL Henry  
Mme DELAIR Joëlle  
M. DUCHATEAU Patrick  
M. DUPORT Jean-Pierre  
M. DURAND Denis  
Mme FERRAND Patricia  
Mme PAULY Élisabeth  
  
M. ROBIN Benoît  
Mme SILBERMAN Roxane  
  
M. SAINT-SAUVEUR Hervé  
Mme TASQUÉ Sophie  
M. VINCENT François

##### Organisme représenté ou titre de présence

Fédération bancaire française  
CFDT  
Medef  
Président du Cnis  
CGT  
CFDT  
Représentante du gouverneur de la Banque de France  
CGT-FO  
Représentante des chercheurs en sciences économiques ou sociales  
CCI Paris  
CGT-FO  
CFE-CGC

##### Présidents des commissions :

Mme BAZY-MALAUURIE Claire  
Présidente de la commission Démographie et questions sociales  
M. BELLIOU Marcel  
Président du groupe de travail Diffusion du recensement de la population  
M. BRIET Raoul  
Président de la commission Emploi, qualification et revenus du travail  
M. FONTAGNÉ Lionel  
Président de la commission Entreprises et stratégies de marché  
M. PAILLOTIN Guy  
Président de la commission Environnement et développement durable  
M. POLLIN Jean-Paul  
Président de la commission Système financier et financement de l'économie  
M. VANLERENBERGHE Jean-Marie  
Président de la commission Territoires

##### Autres participants :

Mme	BEURIENNE Éliane	Cnis
M.	CUNEO Philippe	Secrétaire général du Cnis
Mme	DUSSERT Françoise	Secrétaire générale adjointe du Cnis
Mme	LEGENDRE Nadine	Cnis
M.	LE GLÉAU Jean-Pierre	Insee
Mme	MARTINEZ Corinne	Cnis
M.	MOREL Bernard	Insee
M.	VALENTIN Pierre	Président du groupe de travail Micro-crédit

Excusés :

M.	AUDIBERT Pierre	Insee
M.	COTIS Jean-Philippe	Directeur général de l'Insee
M	EL NOUTY Charles	CGPME
M.	FRÉCON Jean-Claude	Président de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population
M.	GÉOFFARD Pierre-Yves	Président de la Commission services publics et services aux publics
M.	PAILLARD Francis	APCM

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :**

Bilan et fonctionnement des premières commissions.....	1
Contour des commissions thématiques.....	6
Production du bilan annuel détaillé de l'exécution des programmes de travail du SSP.....	9

---

**Jean-Pierre DUPORT** souhaite réunir les présidents de commissions thématiques avec le Bureau du Cnis deux fois par an pour discuter des différents problèmes de fonctionnement des commissions et répondre aux éventuelles interrogations du Bureau. Pour cette première réunion, il propose à Philippe Cuneo de présenter le fonctionnement des commissions thématiques sachant que leur champ d'étude a été modifié par rapport à la situation antérieure.

## Le fonctionnement des commissions

**Philippe CUNEO** renvoie à la note relative aux commissions thématiques du Cnis qui donne des informations sur leurs nouveaux périmètres, le rôle du président, leur organisation (note en annexe).

Il rappelle que les formations, jusqu'à ce jour, étaient organisées suivant la structure du service statistique public : une formation par département de l'Insee ou par service statistiques ministériels. Les utilisateurs avaient des difficultés à s'y retrouver. Certaines formations regroupaient surtout les membres du service statistique public qui y voyaient un lieu utile de débat interne. Ces formations ont été réorganisées en commissions thématiques selon une logique de demande et non d'offre. Suite à la réflexion de moyen terme menée par le Cnis, il a été décidé de retenir sept commissions axées sur les thèmes suivants :

« Démographie et questions sociales », « Emploi, qualification et revenus du travail », « Environnement et développement durable », « Entreprises et stratégies de marché », « Territoires » « Système financier et financement de l'économie » et « Services publics et services aux publics ».

### Le rôle de présidents :

Ces commissions sont présidées par des personnalités éminentes qui connaissent le domaine ; elles sont assistées de deux rapporteurs compte tenu de l'élargissement du champ d'étude. Le rôle du président de commission, nommé pour une durée de cinq ans, est d'abord de faire vivre sa commission, c'est-à-dire d'y organiser le débat le plus large possible, de manière à permettre l'expression des besoins de la société civile, conformément à la mission première du Cnis. Un certain nombre de points de passage obligés demeurent toutefois à la charge de ces commissions : l'examen du programme de travail, les avis d'opportunité et l'expression d'un certain nombre d'avis.

### L'organisation envisagée des commissions.

La commission doit **débattre du programme de travail** du service statistique public. Les responsables du SSP doivent donc, lors de cette réunion, présenter leur proposition de programme. Tirant profit de l'expérience acquise au cours des années précédentes, le Cnis propose que le rapporteur puisse envoyer une version synthétique des programmes de travail une semaine à l'avance aux membres inscrits des commissions. Ainsi, les débats ne porteront que sur les deux ou trois thèmes réellement problématiques. Philippe CUNEO explique qu'il est souhaitable de se concentrer sur les éléments problématiques qui permettent un réel débat.

Il rappelle par ailleurs qu'**une enquête de statistique publique est présentée pour avis d'opportunité** devant le Cnis qui reconnaît son utilité - c'est-à-dire que le Cnis doit dire si cette enquête permet de répondre à des questions légitimes que se posent la société civile. Il doit se prononcer également sur le fait de savoir s'il n'y a pas moyen d'obtenir ces informations d'une autre manière, notamment à partir de fichiers administratifs. Il convient de noter que cet avis est délivré par le président de la commission sous sa responsabilité.

La réduction du nombre de commissions et la demande croissante ont pour conséquence de multiplier les avis d'opportunité. La présentation des avis d'opportunités par les services producteurs a été standardisée ; il est proposé que ceux-ci ne soient pas présentés de façon exhaustive. Les dossiers faisant l'objet d'une réédition ou ne posant pas de problème particulier pourraient n'être discutés qu'à l'occasion de questions éventuelles posées par la salle. En revanche, lorsque certaines enquêtes suscitent un débat ou sont identifiées à l'avance comme sujet nouveau ou sensible (par exemple, les enquêtes comportant des questions sur les origines ou plus généralement des données sensibles), la séance doit, dans ce cas, permettre un temps de débat très large.

Philippe CUNEO explique que le président est responsable de l'ordre du jour de la commission, qu'il prépare avec les rapporteurs. Il suggère que le président se donne les moyens de juger avec les rapporteurs de la pertinence des présentations envisagées afin que les exposés suscitent véritablement le débat.

Il rappelle que **le Cnis fonctionne principalement par l'élaboration d'avis**, préparés à l'avance mais bien sûr modifiés en cours de séance en fonction des débats. Ces avis doivent reprendre le

débat et être suffisamment courts pour faciliter leur lisibilité et accentuer leur pertinence. Il demande de résister à la pression de certains rapporteurs qui tiennent à faire adopter un avis même s'il n'y a pas eu de débat. Cette pratique n'est pas conforme à l'esprit du Cnis.

#### **Le public :**

Philippe CUNEO réaffirme le principe du Cnis : il doit être ouvert à quiconque souhaite assister à ses débats. Il met cependant en garde contre deux difficultés : d'une part que ce n'est souvent pas la même personne qui pour un organisme donné participe aux réunions du Cnis. Cela nuit à la qualité des débats parce que les individus présents ne sont pas toujours au courant des débats antérieurs. D'autre part, les personnalités qui apporteraient de la pertinence au débat ne sont pas toujours présentes. Philippe CUNEO invite les présidents de commissions à identifier au moment de la préparation de la réunion les personnes dont la participation est importante. Le secrétariat fera tout son possible pour qu'elles acceptent de participer.

**Jean-Pierre DUPORT** souhaite que le Cnis, et encore moins dans le nouveau format des commissions, ne soit pas "dans la main" des services de statistiques ministériels ou de l'Insee. Il redit sa confiance dans les présidents choisis notamment en raison de leur forte personnalité. L'évolution du Cnis n'a de sens que s'il aborde des sujets de société et n'est pas une simple chambre d'enregistrement de tel ou tel service statistique ministériel. Il est important que soient posées les questions les plus importantes.

Le président souhaite, en liaison avec le bureau, que soient débattus les sujets sur lesquels les membres de la commission souhaitent que celle-ci se prononce. Pour la commission dédiée au développement durable, il indique qu'il souhaite qu'elle travaille sur les suites à donner à l'avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE) sur l'empreinte écologique car le Cnis doit examiner ce sujet et gérer les retombées de la commission « Sen-Stiglitz ». Il invite à faire preuve de proactivité.

Il redit l'importance de constituer un noyau dur de membres de chacune des commissions. Il précise qu'il a demandé aux représentants des organisations syndicales et patronales et des grandes structures présentes au bureau de veiller à une présence structurée au sein des commissions thématiques.

Les avancées concernent selon lui trois axes : essayer de dégager les problèmes de société qui nécessiteront des évolutions de l'appareil statistique, élaborer un programme annuel et constituer un noyau dur des membres des commissions.

#### **Débat :**

**Hervé SAINT-SAUVEUR**, considérant que la demande de statistiques est supérieure à l'offre, souhaite connaître par quel mécanisme et à quels niveaux les moyens seront ajustés.

**Philippe CUNEO** rapporte le débat existant au niveau du Cnis sur la possibilité que chaque commission, que le bureau et que l'assemblée plénière expriment des priorités négatives. Il informe les membres du bureau que l'Insee et les services statistiques ministériels ont décidé de s'organiser en ce sens. Dans le cadre de la réflexion sur le moyen terme de l'Insee, devrait se mettre en place une procédure dont ressortirait une sorte de comité des programmes de la statistique publique. Dans le cadre de la nouvelle gouvernance, une fois que le Cnis aura exprimé sa demande, l'Insee et les services statistiques ministériels diront ce qu'ils considèrent pouvoir faire dans ce cadre. L'autorité de la statistique publique, qui entendra le président du Cnis une fois par an avec le Directeur général de l'Insee, dira si le compte y est. Le Cnis tentera d'exprimer clairement ses priorités. Le service de statistique public en toute transparence dira ce qu'il retient des demandes qui lui sont exprimées.

**Patricia FERRAND** fait remarquer que chaque commission se réunira en général deux fois par an. Cette périodicité n'est pas supérieure à ce qui se faisait auparavant. Suite à l'élargissement des

champs thématiques, elle estime qu'il sera compliqué de constituer un noyau dur de personnes, participant aux réunions, spécialistes de tous les thèmes traités dans une commission. Prenant le cas de la commission « emploi, qualification et revenus du travail », elle indique que les questions de qualifications et de formations ne sont pas suivies à la CFDT par les personnes qui traitent de la politique salariale.

**Jean-Pierre DUPORT** précise que la périodicité des réunions pourra aller au-delà de deux fois par an, en fonction de ce que décideront le président et les membres de la commission. Il pourra y en avoir plus en raison de l'élargissement du champ de compétence des commissions. Il précise que même si plusieurs représentants peuvent être présents, il est souhaitable qu'il y ait un élément stable, accompagné si nécessaire des experts compétents des organisations professionnelles et syndicales.

**Raoul BRIET** propose de résoudre ce problème d'une manière pratique : faire en sorte qu'il y ait une dominante clairement identifiée dans l'ordre du jour. C'est ce que le Cnis tente de réaliser en plaçant en première partie les thèmes riches et ouvrant un débat pour traiter des autres sujets en deuxième partie. Il invite à poursuivre cette démarche et indique qu'il partage les orientations qui sont énoncées dans le document. Il reproche aux commissions de trop fonctionner comme une organisation interministérielle de la statistique publique. La fonction des commissions est plutôt d'apporter un regard extérieur. Dès lors que les questions internes sont réglées en amont, il sera possible d'attirer un nombre croissant de personnes compétentes pour s'investir sur des sujets de fond. Il explique qu'il souhaite suivre cette orientation dans le cadre de la commission « emploi ». Ouvrir la possibilité de traiter succinctement en point divers de l'ordre du jour les huit enquêtes routinières qui ne nécessitent qu'une brève présentation permettra de redonner de l'attractivité à la première partie de la réunion, surtout si des personnes s'impliquent durablement dans les travaux.

**Claire BAZY-MALAUURIE** partage l'avis de Raoul BRIET. Elle souligne que l'intérêt des commissions est d'autant plus grand qu'elles abordent des sujets « lourds ». Elle explique avoir vécu des inter-formations statistiques sociales très différentes. Elle note l'intérêt qu'elle a eu à participer directement au débat autour du projet ELFE et précise que d'autres occasions ont permis aux participants de se mobiliser mais aussi d'aborder d'autres sujets. Elle invite à faire émerger des priorités ancrées sur la capacité des services à répondre. Dans le domaine social, il y aura un grand nombre de priorités sur la table. La commission dédiée à ces questions devra passer au crible les sujets à traiter, ce qui la conduira vraisemblablement à ne retenir que deux débats importants étant donné la capacité limitée des services à produire de l'information. Le risque est de mécontenter et de ne pas répondre à une partie de la demande mais cela ne posera pas de problème si les participants définissent ensemble les priorités.

**Roxanne SILBERMAN** s'interroge sur le périmètre des institutions pouvant répondre aux demandes exprimées auprès du Cnis, sachant qu'il s'intéresse à l'information statistique en particulier d'intérêt public. Le Cnis examine depuis longtemps des enquêtes provenant de l'Ined, qui est un EPST. Il a été dit à plusieurs reprises qu'il faudrait définir des priorités négatives et que certaines enquêtes pourraient disparaître. Elle se demande s'il est envisageable que certaines institutions de recherche puissent venir présenter des projets d'enquête au Cnis.

**Philippe CUNEO** indique qu'il s'agit effectivement d'une orientation récente. La loi d'août 2008 donne une définition de la statistique publique et du service statistique public, les deux notions ne se superposent pas. La statistique publique correspond à ce qui est présenté devant le Cnis et qui, pour les enquêtes, fait l'objet d'arrêté de fin d'année. Le service de statistique public, quant à lui, est composé de l'Insee et des services statistiques ministériels. Il produit des statistiques publiques mais pas exclusivement. Réciproquement, d'autres institutions dont l'activité principale n'est pas de faire de la statistique publique en font. C'est notamment le cas de l'Ined ou encore du Cereq. Il est possible de produire de la statistique sans qu'elle soit publique. En revanche, les enquêtes de la statistique publique passent devant le Cnis, ce qui implique un certain nombre de garanties notamment sur la qualité du travail et le respect du secret pour les personnes qui sont enquêtées. Philippe CUNEO

affirme qu'il voit des avantages à ce que des chercheurs se présentent devant le Cnis pour diverses opérations, qui peuvent en outre leur donner accès à des services d'échantillonnage.

**Patrick DUCHATEAU** réitère sa demande que, dans chaque commission, un temps soit consacré à faire le point sur l'analyse des besoins et l'existence de sources administratives ou statistiques. Il suggère de consacrer un moment pour cela à la rentrée, en vue de simplifier la mise en adéquation de l'offre et de la demande. Il se félicite de la plus grande ouverture du Cnis, de sa volonté de répondre à la demande et d'introduire le plus grand nombre d'utilisateurs intéressés dans les commissions

**Henri CHEYNEL** revient sur la question du champ des institutions concernées par les travaux du Cnis en général et les commissions en particulier. Il reprend un exemple cité : en matière de nomenclature sociale, la base ROME de l'ANPE revêt une importance particulière. Il souhaite savoir si l'ANPE et sa base ROME entre dans le champ de compétence du Cnis.

**Philippe CUNEO** répond que le pôle emploi est cordialement invité à présenter son programme de travail. Il insiste sur le fait qu'il serait important que cet acteur comme beaucoup d'autres (Acoss, Irdes...) soient présents aux réunions du Cnis et exposent leurs travaux, puisqu'ils produisent de l'information publique très proche de ce fait le service de statistique public.

**Guy PAILLOTIN** souhaite que le Cnis affirme la nécessité de produire des statistiques touchant au développement durable et que ces statistiques puissent être montrées concrètement. Il se demande quelle est l'autorité du Cnis sur le système, en particulier sur les différents ministères pour leur demander de travailler en fonction des demandes des utilisateurs. Il s'étonne des lacunes actuelles et s'interroge sur la façon de faire progresser la prise en compte des utilisateurs.

Il indique que lors de la commission développement durable deux demandes ont émergé : celle d'examiner les indicateurs du développement durable, compte tenu de ce qu'a écrit le CESE. Il observe que dans ce domaine, à la différence du domaine agricole, les utilisateurs attendent qu'on leur fasse des propositions alors que les statisticiens n'ont pas encore la capacité de produire beaucoup de statistiques.

Les participants ont par ailleurs demandé un site internet qui donne accès à la statistique nationale publique sur le développement durable. Cela permettra de vérifier s'il existe des statistiques publiques sur plusieurs sujets. Contrairement à ce qu'on lui a dit, il affirme que cet outil n'existe pas pour l'instant.

Il souhaite connaître les moyens existants pour faire pression sur les statisticiens en vue de contrôler la qualité de la statistique produite dans des domaines non traditionnels. Selon lui, ces interrogations renvoient à la question de l'autorité réelle du Cnis sur le système.

**Le Président** rappelle que l'objectif de cette réforme est de renforcer l'autorité du Cnis. Il propose d'utiliser à la fois des mesures incitatives et répressives. Il est possible de spécifier dans l'avis annuel qu'un service statistique n'a pas apporté de réponses aux questions que le Cnis a posées. Il prévoit de renforcer la communication et annonce qu'il ira au CESE au mois de septembre pour présenter l'avis de moyen terme. Il explique que la demande était limitée en ce qui concerne les statistiques liées au développement durable. La commission « Sen-Stiglitz » et l'avis du CESE prouvent aujourd'hui une réelle attente, qui s'était d'ailleurs exprimée au Cnis lors de la rencontre moyen terme sur ce thème. Les services sont en cours d'organisation pour y faire face. Le Cnis doit adopter une attitude incitative. Jean-Pierre DUPORT rappelle que les travaux relatifs à la pauvreté ont été initiés par un groupe de travail du Cnis. Il note aussi l'exemple du groupe de Jean-Baptiste de Foucaud sur l'emploi, ou celui du groupe Freyssinet sur les inégalités. Le Cnis a donc permis de faire avancer un certain nombre de réflexions.

**Benoît ROBIN** se dit surpris des propos de Guy PAILLOTIN, et note que plusieurs personnes ont été déstabilisées par ceux qu'il a tenu lors de la dernière réunion de la commission. Il souligne l'intérêt du support édité par le secrétariat du Cnis sur les nouvelles commissions. Il approuve la proposition d'introduire une présentation au bureau du Cnis des ordres du jour envisagés des différentes commissions pour s'entendre sur les thèmes les plus importants à traiter. Il suggère que les participants soient également informés des enquêtes nouvelles ou à renouveler suffisamment à l'avance pour permettre aux organisations syndicales de se préparer. Il prend l'exemple de l'enquête SUMER pour laquelle il a été sollicité par les services concernés. Il explique que les temporalités de l'appareil statistique ne correspondent pas toujours à celles des organisations syndicales ou des usagers.

**Claire BAZY-MALAUURIE** attire l'attention sur la méconnaissance du rôle du Cnis par de nombreuses personnes y compris dans l'Administration (la Cour des comptes par exemple). Ce phénomène a pour conséquence que seules les personnes habituées se rendent aux commissions pour défendre leur position ou glaner des informations. Claire BAZY-MALAUURIE suggère qu'après la refonte du système de gouvernance de l'appareil statistique, un grand effort de communication soit réalisé dans les cercles administratifs et universitaires. Elle souligne la vision jusque là trop restreinte du public potentiellement intéressé par l'activité du Cnis.

**Jean-Pierre DUPORT** estime que son intervention devant le CESE s'inscrit dans cette logique. Il avance la possibilité de créer des outils de communication utilisés au sein du monde universitaire. Le fait qu'un président « à part entière » soit nommé au sein du Cnis favorise sa visibilité puisqu'il est bien identifié. Il invite à faire connaître plus largement le Cnis.

**Roxanne SILBERMAN** indique que le Réseau Quetelet en charge de la diffusion des enquêtes pour la recherche va engager un effort de communication vers les universitaires sur les activités du Cnis et en particulier le programme des Commissions. Elle insiste sur l'importance d'inscrire clairement et systématiquement dans les mandats des commissions l'horizon européen et la question de l'articulation entre le système statistique français et européen. Elle suggère d'ailleurs d'inviter plus régulièrement des membres d'Eurostat.

**Jean-Paul POLLIN** félicite les responsables du Cnis de la qualité de leur travail et se réjouit des nouvelles méthodes de fonctionnement. Il explique combien il a apprécié la réunion de la formation de la semaine précédente. Il est plus facile d'attirer des participants s'il y a des débats sur des programmes statistiques plutôt que les figures imposées. Il souhaite savoir comment se fera la hiérarchisation entre les priorités définies dans le programme moyen terme et les sujets susceptibles de surgir au jour le jour.

**Jean-Pierre DUPORT** explique que l'avis de moyen terme constitue la base. Il propose de vérifier chaque année les problèmes éventuels et d'ajuster les priorités afin de traiter les points jugés les plus importants.

**Denis DURAND** rappelle que le Cnis a déjà fait la démonstration de son utilité dans l'évolution du système statistique public. Il insiste sur les qualités et l'expérience du Cnis, comparé à d'autres organismes de concertation où les partenaires extérieurs au système ne sont consultés que pour la forme. Il note aussi l'originalité du Cnis étant donné la spécificité du sujet traité. Le service statistique public n'est pas considéré comme un adversaire. Il appelle tous les participants à contribuer aux initiatives visant à augmenter le rayonnement du Cnis tout en soulignant la responsabilité du président de la commission pour favoriser le débat et l'expression des membres extérieurs au système mais aussi des statisticiens. Il souligne les progrès accomplis dans ce sens.

## Philippe CUNEO présente le contour des commissions,

- La commission « **Démographie et questions sociales** », présidée par Claire BAZY-MALAUURIE, traitera principalement de l'observation du pouvoir d'achat et des revenus de la population dans leur acception globale, dans la mesure où les revenus salariaux relèvent de la compétence d'une autre commission. Elle s'intéresse également aux conditions de vie. Les préoccupations relatives à la diversité seront prises en compte dans cette commission avec un risque de recouvrement avec le champ d'étude de la commission « Services publics et services au public ». Dans le cas de la santé, l'état de santé relèverait de la commission « Démographie et questions sociales » alors que l'accès aux soins relèverait de la commission « Services publics et services au public ». De même, l'état de santé spécifique des bénéficiaires de la CMU relève de la première alors que la démographie médicale relève de la seconde. Il sera donc sans doute utile de tenir quelques réunions communes.
- La commission « **Emploi, qualification et revenus du travail** », présidée par Raoul BRIET. Elle s'intéressera aux questions d'offre et de demande de travail, aux enjeux de qualifications et de formation professionnelle ainsi qu'aux revenus issus du travail dans la mesure où il a été admis par le Bureau que cette question ne peut être dissociée de la situation du marché du travail.
- La commission « **Entreprises et stratégies de marché** », présidée par Lionel FONTAGNE. Elle abordera les thèmes de la mondialisation, du marché unique européen et des caractéristiques des entreprises. Il a été décidé en première analyse d'abandonner la lecture par secteur d'activité pour adopter une approche globale même si dans certains cas, les approches sectorielles conservent leur légitimité. Il est proposé que les grandes composantes du service statistique public ayant encore une composante sectorielle organisent à leur niveau un dialogue avec les représentants des professions. Elles en rendraient compte à la commission qui continuerait ainsi à être informée des préoccupations sectorielles et qui organiserait si nécessaire des réunions avec les services concernés.
- La commission « **Environnement et développement durable** », présidée par Guy PAILLOTIN, traitera du pilier environnemental et des questions d'interface avec les piliers économique et social. Elle aura pour tâche de rendre compte de tableaux de bord d'indicateurs, de nouvelles descriptions des éco-activités et abordera les résultats de la commission Stiglitz. Cette commission devra examiner les suites de l'avis du CESE.
- La commission « **Services publics et services au public** », présidée par Pierre-Yves GEOFFARD, qui n'a pu être présent, retient une approche moderne du fonctionnement de l'administration prise au sens large, c'est-à-dire de tout ce qui contribue au service public, que les opérateurs soient publics ou privés. Le champ de cette commission recouvre les domaines suivants : la défense, la sécurité, la justice, la formation initiale (la formation professionnelle relevant de la commission « Emploi, qualification et revenus du travail »), la santé. L'organisation du système de soins et l'accès aux soins relèvent de la compétence de cette commission.
- La commission « **Système financier et financement de l'économie** », présidée par Jean-Paul POLLIN, décrira le secteur financier de l'économie et les modalités de financement des agents non financiers. Elle aura à connaître des comptes non financiers du secteur financier du point de vue de la comptabilité nationale et des comptes financiers du secteur non financier. Cette commission comportera une dimension importante de comptabilité nationale mais n'en aura pas l'exclusivité. Cela correspond d'ailleurs à une demande particulière exprimée par Yvonick Renard, précédant représentant du MEDEF, qui regrettait que le Cnis ne traite pas suffisamment de comptabilité nationale. Philippe CUNEO note d'ailleurs que l'un des deux rapporteurs de cette commission est chef du département des comptes nationaux et que le second à la Direction générale des statistiques de la Banque de France.
- La commission « **Territoires** », présidée par Jean-Marie VANLERENBERGHE, revêt une grande importance parce que la décentralisation a eu pour effet que le pilotage des politiques publiques est désormais exercé en grande partie par les collectivités territoriales. Cette commission doit s'assurer que les différents acteurs locaux disposent des outils statistiques nécessaires leur permettant de piloter les politiques à leur niveau territorial. Philippe CUNEO rappelle que chaque politique publique est organisée selon un maillage territorial qui lui est propre et requiert des

informations relevant d'autres champs. Il faudra donc veiller à ce que l'information statistique fonctionne quel que soit le découpage territorial considéré, même s'il ne saurait être question de géolocaliser toutes les données.

**Le Président** précise que, contrairement au système antérieur, les propositions d'avis des commissions thématiques devront être examinées par tous les présidents de commissions puisqu'un même sujet pourra avoir été abordé dans plusieurs commissions. Le bureau ne pourra à lui tout seul effectuer le travail de synthèse il devra se faire collectivement avec les présidents. Il précise par ailleurs que l'aspect d'aménagement du territoire constitue un élément important du champ d'étude de cette commission.

## **Débat**

**Lionel FONTAGNÉ** note que le nouveau découpage correspond à l'idée que les secteurs comptent moins pour l'analyse économique et que d'autres dimensions doivent également être prises en compte telles que les contraintes de financement des entreprises, les différences de productivité, de caractéristiques d'emploi, etc. Cela correspond à ce que défendent les économistes spécialisées dans ces domaines. La littérature économique s'intéresse à l'hétérogénéité des entreprises. Cette théorie soutient qu'il existe des distributions d'entreprise et que les caractéristiques des entreprises sont des éléments plus déterminants que leur appartenance sectorielle. Le découpage des commissions est donc en ligne avec les discussions académiques mais aussi avec les réflexions de la politique économique.

En revanche, il souligne les difficultés que cela comporte sur le recouvrement des périmètres. Il cite deux exemples pour illustrer cette complexité. La question des disparités de pouvoir d'achat semble relever de la commission traitant des conditions de vie mais s'avère également très liée à la mondialisation. Cela renvoie à une problématique de politique économique de premier ordre : l'accroissement des inégalités est-il le fait de la mondialisation ou du progrès technique ? Si le Cnis veut réfléchir à des enquêtes ou des travaux statistiques qui permettent d'apporter des éclairages sur ce point les deux commissions devront se concerter pour s'assurer que les enquêtes posent les questions pertinentes. Par ailleurs, il fait remarquer que pour les aspects éco-environnementaux le recouvrement a déjà commencé : même s'il existe une commission dédiée à cette thématique, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a ajouté une phrase à son avis pour expliquer qu'il faudra examiner ces sujets. Il invite donc à réfléchir sur la manière dont il faudra gérer les interfaces entre commissions.

**Jean-Pierre DUPORT** note qu'il ne mesurait pas toutes les conséquences de cette évolution institutionnelle mais il invite à ce que les propositions d'avis soient échangées. Les avis ne pourront pas forcément être distribués commission par commission.

**François VINCENT** demande que le secrétariat prenne en charge un travail d'analyse interne pour connaître le volume des enquêtes de la production statistique par thème et le potentiel d'évolution dans le programme de moyen terme de ces indicateurs par thème. Il espère que la loi du 20 août pourra permettre de collecter des informations liées aux élections professionnelles. Il souligne également le manque de données fiables sur l'économie sociale.

**Jean-Pierre DUPORT** souligne que l'économie sociale relève de la compétence de plusieurs commissions thématiques : « entreprises et stratégies de marché », « environnement et développement durable » et « services publics et services au public » puisque de nombreuses associations et coopératives fournissent ces services. Il s'agit donc d'un thème transversal. Il répète aux présidents de commissions thématiques de ne pas oublier le thème de l'économie sociale d'autant plus que l'avis de moyen terme mentionne ce besoin.

**Guy PAILLOTIN** observe que la configuration des commissions est intéressante. Il considère que le point crucial sera celui de leur composition, qui n'a pas été encore optimisée pour la commission dont il assure la présidence. Il a regretté l'absence de représentants des organisations de défense de l'environnement lors de la précédente réunion. Même s'il est difficile de savoir ce qu'est exactement le développement durable, il existe des statistiques internationales disponibles auprès de la FAO, de l'ONU ou de sites privés aux États-Unis. Selon lui, il y a donc une urgence que soient produites des statistiques nationales.

Il note que le CESE s'intéresse à cette question et s'interroge sur la possibilité pour le Cnis de travailler en commun avec cet organisme, dont un représentant était présent lors de la dernière réunion du Cnis. Par ailleurs, le commissariat général au développement durable dispose de ses propres indicateurs parmi lesquels ne figure par l'empreinte écologique car il en réfère à des critères européens et au Grenelle de l'environnement.

Sur un autre plan, il se dit préoccupé du plan « agriculture 2020 » lancé par le ministère de l'Agriculture qui comprend une dizaine d'indicateurs de développement durable qui ne sont pas travaillés au sein du service statistique dudit ministère. Le comité de suivi de ce projet accueille des représentants des organisations de défense de l'environnement et la FNSEA puisqu'il existe un enjeu politique. Il invite le Cnis à démontrer son intérêt au développement durable. Il note que ce n'est pas au Cnis que se jouent les rapports de pouvoir.

**Jean-Pierre DUPORT** rappelle l'importance qu'il accorde à ce que les présidents de commissions thématiques réfléchissent à la composition de leur commission. Il propose d'examiner chaque service ou organisation au regard de leurs propres responsabilités. Le commissariat au développement durable comprend en son sein, le service statistique du ministère de l'Écologie, du Développement durable, de l'Énergie et de la Mer et remplit à ce titre son rôle de service statistique ministériel. Il appartient au Cnis d'étudier, en fonction des préoccupations qui apparaîtront, les corrections éventuelles à apporter, de la même manière qu'avec le service statistique de la Dares ou de la Drees. Il note que la situation est plus difficile dans le cas d'un service qui est en train de se constituer, mais le SOeS est un service statistique comme un autre.

**Claire BAZY-MALAUURIE** fait état des enjeux de la statistique dans le domaine du développement durable, en prenant pour exemple la récente querelle à propos de ses indicateurs. Elle invite le Cnis à poser les questions et à porter les demandes en amont. Le développement durable en tant que thématique transversale comme l'économie sociale interférera avec de nombreux sujets et posera un problème statistique. Elle souligne le risque de voir labellisés « développement durable » certains travaux existants ou faisant l'objet de peu de changements par rapport à ce qui existait jusque là. Cela renvoie à la question de la définition de la mission du Cnis.

**Jean-Pierre DUPORT** fait un bref historique du thème de l'empreinte écologique, initialement évoqué dans un certain nombre de cercles. Le Premier Ministre a demandé au CES son avis sur la question et sur l'évolution des statistiques dans le domaine du développement durable. Le travail du CESE a conclu au fait que cet indicateur n'était pas si formidable, en raison de son opacité. Jean-Pierre DUPORT regrette que le Cnis ne se soit pas emparé de la question de l'empreinte écologique, ce qu'a fait le SOeS qui a présenté au sein de la commission ad hoc du CESE son analyse. Il appelle le Cnis à anticiper les thématiques et à poser les questions.

**Guy PAILLOTIN** propose d'examiner les critères du développement durable, ce qu'il propose de faire lors des prochaines réunions ou au cours d'un séminaire. Il n'est pas sûr que les ministères impliqués travailleront sur l'ensemble des indicateurs présentés. Il n'est pas certain que les avis du Cnis pèsent lourd dans les décisions publiques.

## **Le bilan détaillé des programmes de travail**

**Philippe CUNEO** indique qu'une des nouvelles missions confiées au Cnis réside dans l'élaboration d'un bilan détaillé d'exécution des programmes de travail. Le Cnis exprime des demandes. Le service de statistiques publiques établit son programme de travail et l'exécute. Le Cnis présente ses conclusions devant l'Autorité de la statistique publique.

**Françoise DUSSERT** explique que le Cnis devra produire à la fin de l'année un rapport composé du suivi des avis qu'aura émis le Cnis sur le programme 2009 ainsi qu'un bilan détaillé du programme de travail 2009 c'est à dire les travaux examinés en 2008 par le Cnis. Ce bilan débute avec la première année du de moyen terme ce qui va permettre de faire un bilan progressif de la mise en place des orientations prises pour les cinq ans à venir. L'objectif de ce bilan est d'apporter une vision globale de la production du système statistique. Cela implique de regarder, d'une part si les demandes de la société exprimées au sein du Cnis ont bel et bien été satisfaites et d'examiner si les programmes présentés au Cnis ont bien été réalisés et selon quels délais. Il s'agit enfin d'étudier s'ils ont bien été diffusés.

Le suivi des avis adoptés en Assemblée plénière du Cnis s'avère assez simple puisque le Cnis a l'habitude de le faire. Le suivi d'un avis devra se faire sur plusieurs années pour s'assurer de la réalisation effective de l'opération demandée.

Elle fait remarquer que le bilan du programme de travail des services producteurs apparaît plus compliqué, puisqu'il faudra revoir le canevas des programmes tel que demandé aux services producteurs pour faciliter leur suivi et leur évaluation. Elle propose de travailler à partir de fiches pour chacune des enquêtes présentées pour avis d'opportunité au Cnis comme pour les travaux issus de sources administratives. Le projet de fiche de suivi inclut une carte d'identité de l'enquête : service producteur, la commission, la date de l'opportunité et de la conformité, son caractère obligatoire ou non, une enquête nouvelle ou une réédition. Elle apporte des informations sur la périodicité, sur son lien avec les règlements européens, le champ géographique couvert (régional / national, avec ou sans Dom). Le suivi d'exécution se fera à partir d'un nombre limité de critères en insistant sur la diffusion (mise à disposition de résultats, articles, colloques et la mise à disposition du fichier aux chercheurs..). Elle reconnaît qu'il n'y a rien de prévu pour évaluer la qualité des résultats, même si des pistes de réflexion ont été lancées concernant le taux de réponse ou les coûts.

**Jean-Pierre DUPORT** explique qu'il identifie clairement ce que le Cnis peut demander aux commissions thématiques concernant le suivi des avis. Il exprime néanmoins des réserves à propos de la fiche de suivi d'enquête. Il reconnaît qu'il appartient aux commissions thématiques de vérifier ce que deviennent les enquêtes au fil du temps. Il considère que le suivi des avis relève de la responsabilité des présidents de commissions thématiques mais ne souhaite pas leur demander de se charger du suivi des enquêtes même s'il faut qu'ils soient tenus au courant des problèmes qui se posent.

**Philippe CUNEO** indique que les producteurs mettront à jour les fiches de suivi d'enquête. Il propose de n'alerter les présidents que pour les enquêtes pour lesquelles il existerait un problème manifeste. Il rapporte à titre d'exemple qu'un avis de conformité vient d'être délivré pour la deuxième édition d'une enquête dont le coût était très élevé alors qu'il n'y a eu encore aucune mise à disposition des résultats de la première édition.

**Patricia FERRAND** souligne l'intérêt de cette fiche de suivi d'enquête pour les utilisateurs. Elle suggère l'ajout d'informations sur les prévisions d'exécution afin de les comparer *a posteriori* aux réalisations.

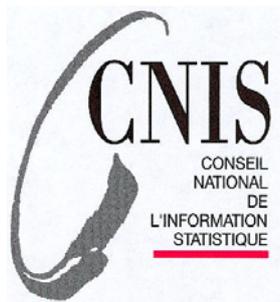
**Raoul BRIET** estime qu'il appartient aux services statistiques d'étudier le suivi du respect des délais et de la diffusion. Il propose qu'une synthèse des remarques des services soit remontée au président de la commission afin de cibler les difficultés ou limites de certaines enquêtes.

**Claire BAZY-MALAUURIE** réclame une indication du coût pour un certain nombre d'enquêtes. Elle rappelle que certaines commissions ont été alertées pour des grandes enquêtes, refusées par les services en raison du coût trop élevé. Elle suggère, dans certains cas, d'insérer un budget parmi les éléments de suivi. Sachant le coût que représente la création d'une enquête statistique, elle invite à développer cette habitude.

**Roxanne SILBERMAN** souligne l'intérêt de ces fiches mais la fiche de suivi ne peut pas constituer le cœur du rapport effectué par les commissions. Elle rappelle que les commissions ont vocation à prendre du recul par rapport aux travaux du système statistique et qu'il faudra se poser la question de l'adéquation du travail réalisé par rapport aux interrogations posées.

**Hervé SAINT-SAUVEUR** propose de reprendre la séquence dans un ordre chronologique : la demande des commissions, le programme de travail des services statistiques en réponse à ces requêtes, et le travail effectivement réalisé. Cela permettrait de comparer la demande initiale avec le résultat final.

**Jean-Pierre DUPORT** souhaite que ces fiches permettent de constater ce qui a été fait et dans le cas contraire, d'expliquer les raisons des travaux non réalisés. Il considère que c'est au secrétariat du Cnis de gérer le suivi de l'enquête. Il souligne l'importance du coût des enquêtes, réparti entre les coûts directs et indirects. Les commissions thématiques doivent avoir connaissance des éléments de synthèse sur les enquêtes qui les concernent mais n'ont pas pour mission de faire un contrôle, ce qui serait contraire à l'esprit de la réforme.



Paris, le 22 septembre 2009 - N°236 /D130

## **NOTE** **aux services producteurs d'informations statistiques**

### **Objet : Programme statistique définitif 2010**

La préparation du programme à moyen terme du Cnis 2009-2013 et la révision des textes juridiques relatifs à la gouvernance de la statistique publique ont été l'occasion de faire évoluer le nombre, l'intitulé, le contenu et la délimitation des formations pour permettre une meilleure adéquation de leurs travaux aux thèmes majeurs du débat économique et social.

En lieu et place des 14 formations existantes, le bureau du Cnis du 3 juin 2009, réuni sous la présidence de Jean-Pierre Duport, a adopté une organisation plus resserrée autour de 7 commissions centrées sur les thèmes des grands débats économiques et sociaux : « *Entreprises et stratégies de marché* », « *Démographie et questions sociales* », « *Emploi, qualification et revenus du travail* », « *Environnement et développement durable* », « *Territoires* », « *Système financier et financement de l'économie* » et « *Services publics et services aux publics* ».

**C'est dans le cadre de ces commissions thématiques que vous présenterez votre programme de travail et les enquêtes associées et que s'effectuera l'essentiel de la concertation entre utilisateurs et producteurs de la statistique publique.**

Vous trouverez en pièce jointe une note qui présente les contours de chacune de ces commissions, leur mode de fonctionnement et les principaux services producteurs associés.

Compte tenu du temps qui a été nécessaire pour renouveler l'Assemblée plénière et le bureau du nouveau Cnis, les commissions se réuniront, pour la plupart, pendant le quatrième trimestre 2009 aux dates suivantes :

Mercredi 30 septembre	Territoires
Lundi 12 octobre	Services publics et services aux publics
Vendredi 16 octobre	Emploi, qualification et revenus du travail
Mercredi 21 octobre	Système financier et financement de l'économie
Lundi 9 novembre	Démographie et questions sociales
Lundi 23 novembre	Entreprises et stratégies de marché

La commission Environnement et développement durable s'est réunie en juin 2009 et se tiendra à nouveau au printemps 2010.

## **Le programme statistique 2010 définitif**

Vous voudrez bien transmettre au secrétariat général du Cnis le programme de travail définitif 2010 **pour le 15 octobre au plus tard en modifiant et complétant à la marge l'avant projet que vous nous avez transmis en mars**. C'est ce programme définitif qui sera présenté dans les commissions dans la mesure du possible et adopté par l'Assemblée plénière de fin d'année.

Vous adopterez une présentation qui permette de distinguer rapidement les modifications que vous avez apportées au texte initial, par exemple en intégrant vos modifications en mode « révision ».

J'attire votre attention sur l'importance de l'exposé de synthèse à partir duquel il doit être possible de dégager **les grandes orientations stratégiques de ces programmes sur un thème donné**.

*Conformément au décret n°2009-318 du 20 mars 2009, le président du Cnis présentera chaque année devant l'Autorité de la statistique publique « un rapport sur ses activités comprenant un bilan détaillé du suivi des avis qu'il a formulés et de l'exécution par les services producteurs de leur programme de travail annuel et de moyen terme. En conséquence :*

- **Le suivi du programme à moyen terme que vous devez renseigner au point 7 constituera un élément essentiel de ce rapport,**
- Vous serez sollicités début octobre pour apporter des compléments quant au **suivi de votre activité** : état d'avancement des enquêtes et de la diffusion sur les années 2008 et 2009

## **Préparation de l'arrêté des enquêtes à publier au Journal Officiel**

Vous trouverez également joint à cet envoi, le projet d'arrêté pour les enquêtes 2010 qui vous concernent. **Vous voudrez bien éventuellement le corriger et le compléter par les enquêtes qui auraient été omises** en alimentant le document joint de la façon suivante : intitulé de l'enquête dans la colonne « nature de l'enquête », et bref descriptif dans la colonne « champ et modalités d'exécution », incluant le mode et la période de collecte, la nature et la taille de l'échantillon, et l'objectif de l'opération. Chaque enquête nouvelle, renouvelée ou de périodicité supérieure à l'année, doit être signalée par \* (astérisque).

**Cette liste doit comporter les enquêtes qui, à la date du 1<sup>er</sup> octobre 2009, auront obtenu un avis de conformité du Comité du label.** Le Secrétariat général du Cnis complétera l'arrêté pour les enquêtes qui seront présentées au Comité du label entre les mois d'octobre et de décembre 2009 et fera paraître des arrêtés complémentaires pour les enquêtes examinées par le comité du label en 2010.

Concernant les numéros de visa, je rappelle que ceux-ci doivent impérativement être renouvelés chaque année pour les enquêtes répétées. Il appartient donc au service enquêteur de demander au Secrétariat général du Cnis l'attribution d'un numéro spécifique pour l'exercice.

## **Consignes de transmission**

Vous voudrez bien nous transmettre vos programmes sous forme électronique (format Word sous Windows), via la messagerie électronique (mél : [secretariat-general@cnis.fr](mailto:secretariat-general@cnis.fr)).

Pour faciliter le traitement des textes par le secrétariat du Cnis, nous vous demandons de n'effectuer qu'un minimum de mise en forme (pas d'encadré, de logo, de charte graphique, de feuille de style, ni de couleur). L'envoi des tableaux et des textes dans un cadre uniforme (Word exclusivement, police Arial) facilite considérablement le travail du Secrétariat général du Cnis.

Le secrétaire général du CNIS

signé : Philippe Cuneo

### Pièces jointes :

- Annexe 1 : Les commissions thématiques note n°198/D130
- Annexe 2 : journal officiel
- Annexe 3 : avant-projet de programme de travail 2010